



Aurillac,
Le 17 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le chèque-cadeau d'un montant de 30 € utilisable dans les magasins :

JouéClub Aurillac ou par téléphone au 04.71.45.96.67

Avant le 10 décembre 2025

Les bons sont valables lors des journées C.E. -20% (prévues début novembre)

➤ **CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU CADEAU ENFANTS 0 A 10 ANS :**

- Être adhérent à l'Amicale au plus tard le 31 octobre de l'année, sauf naissance de l'enfant entre le 31 octobre et le jour de l'arbre de noël.
- Un cadeau par enfant, pas de cumul des bons avec les enfants du foyer.
- Pour les couples adhérents, les adhérents séparés ou les familles recomposées.... un même enfant ne pourra bénéficier que d'un seul cadeau,
- **Le montant du cadeau ne peut dépasser la somme de 60 €.**
- Si la valeur du cadeau est inférieure au montant du bon, il est autorisé l'achat d'un second cadeau que l'adhérent pourra emporter (le cadeau le plus cher restera en magasin).
- Dès l'achat, le cadeau doit être laissé **obligatoirement** au magasin pour être remis le jour de l'arbre de noël à l'enfant ou récupéré dans les locaux de l'Amicale ultérieurement.

Les adhérents qui ne peuvent être présents lors de la remise des cadeaux, doivent le signaler au bureau de l'Amicale et ont la possibilité de faire retirer le ou les cadeaux par un collègue présent le jour de la remise

En cas de problème et du non-respect des conditions d'attribution, le responsable de magasin prendra contact avec l'association. Le magasin aura copie de ce courrier et sera en droit de refuser toute demande ne respectant pas les consignes.

Tous les cadeaux de noël doivent impérativement être retirés entre le 5 janvier et le 23 janvier 2026.

À défaut et sans justification, l'Amicale se réserve le droit de faire reprendre les jouets par le magasin ou d'en faire don à des œuvres.

Le samedi 20 décembre : HALLE DE LESCUDILLIERS à Aurillac

Pour les enfants de 0 à 10 ans



Les enfants (nés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 19 décembre 2025) dont les parents auront adhéré à l'Amicale avant le 31 octobre 2025 recevront un cadeau des mains du Père Noël.

A partir de 14 heures 30, vous serez accueillis par les maquilleuses pour assister au spectacle "le Grenier à Pépé" de la compagnie K-Bestan, qui sera suivi de la distribution des cadeaux et d'un goûter convivial.

Les jouets seront distribués de la fin du spectacle et jusqu'à 17h30. Passé cet horaire, les jouets devront être retirés au bureau de l'Amicale durant les permanences (entre le 5 et le 23 janvier 2026).

A bientôt !
L'A.P.C.D. 15